

Accueil / France - Monde / Justice

Diffamation du maire de Tarbes : les trois prévenus relaxés



José Navarro et Christophe Leguevaques devant le tribunal de Tarbes après le délibéré. DDM Photo Delphine Pereira.



Justice, Hautes-Pyrénées, Tarbes

Publié le 18/10/2023 à 05:11

Delphine Pereira

En 2021, le maire de Tarbes, Gérard Trémège, a porté plainte pour diffamation contre 3 membres du collectif "Tarbes Intègre". Le tribunal les a relaxés.

La décision était attendue depuis plusieurs mois. Hier après-midi, en début d'audience correctionnelle, le délibéré de l'affaire dite de la diffamation envers Gérard Trémège, maire de Tarbes a été rendu par le tribunal, trois mois après que les personnes mises en examen dans ce dossier ont comparu devant les magistrats tarbais.

Myriam Mendez, conseillère municipale d'opposition, José Navarro, syndicaliste, et l'avocat Me Christophe Leguevaques, membres du collectif "Tarbes Intègre", étaient visés par une plainte déposée en 2021 par le maire de Tarbes à la suite d'une

conférence de presse dudit collectif. Ils ont été tous les trois relaxés.

"Nous souhaitons informer les citoyens tarbais de la création d'un collectif citoyen "Tarbes Intègre", qui avait pour objectif d'entreprendre une action collective citoyenne dans le cadre des affaires pour lesquelles M. Trémège est mis en examen pour favoritisme, prise illégale d'intérêt et recel de prise illégale d'intérêt, comme onze autres personnes de son entourage depuis 2015", avait expliqué José Navarro lors du procès le 18 juillet.

Et d'ajouter face aux juges que "plus de 200 marchés publics passés par la ville de Tarbes sont visés par cette information judiciaire et, depuis 2015, nous n'avons d'autres nouvelles de cette instruction que celles que nous lisons dans la presse."

Mais certains propos déclarés publiquement lors de cette conférence de presse ont eu du mal à passer auprès de l'édile.

À Myriam Mendez, il était reproché la phrase : "Lorsque l'on est élu, entrepreneur, membre d'une association ou citoyen, on est pour ou contre le système Trémège. On est pour ou contre un homme."

À l'avocat Christophe Lèguevaques, d'avoir fait le parallèle entre l'affaire Carignon à Grenoble, où une action collective citoyenne a eu gain de cause face "à un fonctionnement quasi mafieux" et les affaires politico-judiciaires tarbaises en cours.

À José Navarro : "On demande au maire et à la municipalité de rendre l'argent. Car cette ville en a énormément besoin."

Des propos que tous ont assumés lors de leur procès, féroce ment défendus par leurs avocats respectifs. À l'instar de Me Elise Brand, du barreau de Caen, conseil de José Navarro, qui s'était adressée directement aux magistrats pour questionner. "Est-ce que l'on a le droit à Tarbes d'être dans l'opposition ? D'émettre une critique ? D'être informé ou d'informer ? Vous allez par votre jugement donner des réponses claires." Et la réponse est sans appel.

Relaxés et dédommagés

"Relaxés", a annoncé la présidente de l'audience tandis que la partie civile, le maire de

Tarbes, a été déboutée de ses demandes et condamnée à verser à chacune des personnes mises en cause la somme de 1 000 €.

À l'issue de l'énoncé de cette délibération, Me Leguevaques s'est félicité de cette "relaxe complète et du rejet des demandes indemnitaires de M. Trémège. Il a été condamné à nous verser 1 000 € à chacun. Pour lui, il s'agissait de faire diversion afin de faire oublier ses propres affaires. Celles pour lesquelles il est poursuivi."

José Navarro a expliqué "ne pas aller sur le terrain judiciaire. Aujourd'hui, c'est une confirmation que la procédure était une procédure bâillon, pour nous faire taire. Il n'y est pas parvenu. C'est un professionnel de la confusion et de l'esquive, il continue mais il ne parviendra pas à nous faire taire".

De son côté, Gérard Trémège, le maire de Tarbes, a indiqué qu'il ne fera aucune déclaration, ne voulant pas commenter une décision de justice. Il n'a pas précisé s'il ferait appel du jugement.

Les plus lus

 Lus

 Commentés

- 1 **Coupe du monde de rugby 2023.** France-Afrique du Sud : "Cinq à dix fois plus de contrôles positifs que la moyenne..." L'ombre du dopage plane toujours sur les Springboks
- 2 **Coupe du monde de rugby 2023.** France-Afrique du Sud : "Sale chien", "Comment tu peux arbitrer à ce niveau", "combien tu as touché"... L'arbitre violemment ciblé après la défaite des Bleus
- 3 **Coupe du monde de rugby 2023.** VIDEO. France-Afrique du Sud : montre offerte à l'arbitre, "empoisonnement"... Les révélations de Philippe Saint-André après une défaite controversée
- 4 **Disparition de Lina.** Disparition de Lina : "Elle était blessée au niveau des jambes", selon la mère de Tao, le petit ami de l'adolescente
- 5 **Coupe du monde de rugby 2023.** France-Afrique du Sud : "En plus de se faire voler, il faut se taper les mecs frustrés qui ne connaissent pas les règles"... La colère de Thomas Pesquet

À lire aussi de Justice

- 1 **Attentat d'Arras.** Attentat d'Arras : l'assaillant, Mohammed Mogouchkov, et son jeune frère ont été écroués, leur cousin aussi mis en examen
- 2 **Justice.** Procès de Rédoine Faïd : 22 ans de prison requis à l'encontre du "roi de la belle"
- 3 **Attentat d'Arras.** Attaque terroriste d'Arras : haine de la France, maniement du couteau, complices... ce que l'on sait de Mohammed Mogouchkov et du déroulé des faits
- 4 **Autoroute A69 Castres-Toulouse.** Un militant anti-A69 accusé d'avoir mis en danger un gendarme en coupant sa corde pendant l'évacuation des arbres
- 5 **Faits divers.** INFO LA DEPECHE. Trois jeunes lycéens de Muret arrêtés pour "apologie du terrorisme"

À lire aussi de Tarbes

- 1 **Faits divers.** À 22 ans, il est condamné pour avoir sorti son sexe en plein rayon bricolage
- 2 **Justice.** Diffamation du maire de Tarbes : les trois prévenus relaxés
- 3 **Santé.** Tarbes : le campus Saint-Pierre voit la vie en rose
- 4 **Société.** Hautes-Pyrénées : 17 personnes naturalisées françaises
- 5 **Société.** Tarbes : la secrétaire générale de la préfecture à la rencontre des réfugiés